

## » Nouvelles normes européennes de qualité de l'air : quels enjeux et quelle surveillance en France ?

Publiée le 20 novembre 2024, la nouvelle directive européenne sur la qualité de l'air ambiant marque une avancée sur la surveillance et l'information auprès des citoyennes et des citoyens avec des bénéfices majeurs pour la santé publique. Quelles sont les nouvelles obligations pour la France qui dispose désormais de 2 ans pour les intégrer dans son droit national ?

### Une nouvelle directive pour un air plus sain : enjeux et perspectives

La [nouvelle directive](#) unifie les règles de l'Union européenne sur la qualité de l'air ambiant et tient compte des dernières recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) concernant les polluants les plus dangereux pour la santé. Pour rappel, en France, la pollution aux particules fines, c'est 40 000 morts prématurés et 100 milliards d'euros par an.

Ces nouvelles règles ont pour objectif de parvenir, à terme, à l'objectif européen de parvenir à « zéro pollution » d'ici 2050. Elles contribueront à réduire de près de 75 % les décès prématurés liés à la pollution de l'air.

Les principales nouveautés sont :

- Des **seuils plus ambitieux** se rapprochant des valeurs de l'OMS : la Commission européenne révisera les normes de qualité de l'air d'ici 2030, puis tous les 5 ans, en tenant compte des données scientifiques les plus récentes ;

NOUVELLES VALEURS RÉGLEMENTAIRES			
Polluants	Valeurs UE 2008	Valeurs OMS	Valeurs UE réglementaires 2030
Dioxyde d'azote NO <sub>2</sub>	40 µg/m <sup>3</sup> moyenne annuelle	10 µg/m <sup>3</sup> moyenne annuelle	20 µg/m <sup>3</sup> moyenne annuelle
PM <sub>2.5</sub>	25 µg/m <sup>3</sup> moyenne annuelle	5 µg/m <sup>3</sup> moyenne annuelle	10 µg/m <sup>3</sup> moyenne annuelle
PM <sub>10</sub>	40 µg/m <sup>3</sup> moyenne annuelle	15 µg/m <sup>3</sup> moyenne annuelle	20 µg/m <sup>3</sup> moyenne annuelle
Ozone O <sub>3</sub>	120 µg/m <sup>3</sup> pendant une année civile	100 µg/m <sup>3</sup> moyenne sur 8 heures	120 µg/m <sup>3</sup> moyenne sur 8 heures
Dioxyde de soufre SO <sub>2</sub>	125 µg/m <sup>3</sup> à ne pas dépasser plus de 3 jours par an	40 µg/m <sup>3</sup> sur 24 heures	50 µg/m <sup>3</sup> sur 24 heures

- La **création de 6 super sites** de surveillance en France qui intégreront des polluants supplémentaires tel que l'ammoniac. Ces sites permettront de collecter des données à long terme sur les effets des polluants sur la santé et l'environnement ;
- Un **recours accru à la modélisation** pour avoir une visibilité de la pollution en tout point du territoire ;
- Un **indice horaire** de la qualité de l'air **harmonisé** pour tous les Etats Membres ;
- Des **plans et feuilles de routes** territoriales supplémentaires **en cas de dépassements** ;
- Un **accès facilité** pour les citoyennes et les citoyens à **la justice et à l'indemnisation** pour les préjudices sanitaires subis en cas de non-respect des normes de qualité de l'air.

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Une transposition française dans un contexte à multiples enjeux

La France a désormais 2 ans (jusqu'au 19 novembre 2026) pour appliquer dans son droit la directive. Un enjeu d'autant plus important avec le contexte actuel :

- La [condamnation de la France par le Conseil d'Etat pour dépassement des seuils au dioxyde d'azote](#) ;
- La [mise en demeure de la France par la Cour de justice européenne pour non-respect de la directive sur la qualité de l'air ambiant](#) ;
- Le réchauffement climatique et les politiques de transition énergétique.

Le gouvernement peut s'appuyer sur l'expertise scientifique rigoureuse et l'ancrage territorial des Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) pour mettre en place avec le Laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air :

- Les emplacements représentant le plus d'intérêt pour les super sites ;
- L'évolution des méthodologies de surveillance ;
- L'adaptation des modalités d'information ;
- ...

### Les AASQA : un dispositif qui fait ses preuves

*« Face au réchauffement climatique et à la transition énergétique, nous devons poursuivre notre mission d'intérêt public. Pour informer sur la qualité de l'air et soutenir les politiques publiques en faveur de la santé et du climat, des mesures fortes et rapides des pouvoirs publics sont essentielles. Atmo France et les AASQA, grâce à leur expertise, sont des acteurs clés d'une transposition réussie sur le terrain. »*

Catherine Hervieu, Présidente d'Atmo France

Depuis plus de 30 ans, les AASQA sont reconnues comme des organismes impartiaux et tiers de confiance experts de la surveillance, la modélisation et l'information de la pollution atmosphérique. Elles fournissent des informations objectives et scientifiques sur la pollution atmosphérique, la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre. Leur expertise repose sur un réseau de stations de mesure étalonnés garantissant leur fiabilité à travers la France, qui surveille divers polluants réglementés et non-réglementés, selon des normes européennes strictes. Les données collectées sont analysées et utilisées comme référence nationale et internationale pour modéliser la qualité de l'air et prévoir son évolution, contribuant ainsi au reporting européen.

### Contact

Delphine Guillaume, Responsable communication et événementiel  
06 29 35 54 98 – [delphine.guillaume@atmo-france.org](mailto:delphine.guillaume@atmo-france.org)

### A propos de la Fédération Atmo France

Atmo France est la fédération du réseau national des Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) réparties sur l'ensemble du territoire (une par région).

Elle anime le réseau des AASQA en assurant la coordination, la mutualisation et la valorisation de leurs travaux et le représente dans les instances nationales et européennes en participant aux débats pour l'amélioration de la qualité de l'air et de l'atmosphère.

À travers ses actions, Atmo France poursuit un objectif d'intérêt général, celui de contribuer, aux côtés des autres acteurs nationaux, à doter la France d'un dispositif efficace qui assure tant la surveillance de la qualité de l'air que l'accompagnement et le suivi des actions visant à l'améliorer. Le réseau met son expertise à disposition de tous les acteurs concernés.

Suivez Atmo France sur les réseaux sociaux  